

D 577 CHILI: QUELLES INSTITUTIONS?

A l'heure où le gouvernement du général Pinochet s'apprête à adopter une nouvelle constitution sur la base d'une "démocratie autoritaire" (cf. DIAL D 521), un certain nombre de personnalités de l'opposition ont, depuis un an, élaboré un contre-projet sous la forme de "propositions au peuple chilien". C'est déjà ce même "Groupe des 24", comme il s'est intitulé, qui avait critiqué le projet de nouvelle constitution (cf. DIAL D 522). Ce dernier rapport du groupe des 24 a été préparé à l'occasion du sixième anniversaire du coup d'Etat de 1973 mais il a été interdit de publication.

Nous donnons ci-dessous l'introduction, la liste des propositions et la conclusion de ce rapport, sans reproduire les longs commentaires de chacune des propositions.

Note DIAL

BASES DE LA REFORME CONSTITUTIONNELLE

Un an après l'appel lancé publiquement par 24 d'entre nous et la création d'équipes de travail - constituées par des chiliens de plusieurs tendances idéologiques - en vue de rechercher une base d'accord sur l'institutionnalité à venir, nous portons à la connaissance et à la considération de nos compatriotes les idées fondamentales qui, selon nous, doivent inspirer le système constitutionnel du Chili.

En présentant au pays une synthèse des accords auxquels nous sommes parvenus dans nos études, nous tenons à faire remarquer qu'ils sont le fruit de la collaboration de nombreux compatriotes de bonne volonté et qu'ils répondent à leur désir de voir naître un régime vraiment démocratique basé sur un consensus le plus large possible entre tous les chiliens.

Nous n'avons pas travaillé en restant enfermés entre quatre murs, en marge de la réalité ou du sentiment de nos compatriotes. Conscients de la crise profonde que traverse le Chili depuis ces dernières années, dont la rupture institutionnelle et la décadence actuelle sont des manifestations dramatiques, nous sommes partis de l'analyse des caractéristiques et des causes de cette crise que font des hommes et des femmes issus de tous les secteurs de la nation.

Nous ne nous sommes pas non plus laissés emporter par aucun présupposé idéologique, mais nous nous sommes efforcés de recueillir dans notre étude, en plus des apports les plus modernes des sciences sociales, les perspectives issues de conceptions idéologiques diverses.

Convaincus que, pour être légitime et durable, un régime politique doit se vouloir l'expression du "sens commun du peuple", c'est-à-dire des idées essentielles généralement partagées par la communauté nationale, nous avons essayé de proposer des solutions susceptibles de faire l'accord le plus large entre les chiliens.

Comme nous ne prétendons pas nous arroger une représentativité populaire qui n'a été déléguée à personne d'entre nous, nous publions nos accords à titre de simples propositions au peuple chilien, seul dépositaire du pouvoir souverain en la matière.

Voici, en résumé, les idées fondamentales sur lesquelles nous sommes tombés entièrement et manifestement d'accord.

*
* *

1- Nous sommes d'accord sur le fait que la constitution politique doit établir au Chili un régime vraiment démocratique, et sur ce que cela signifie.

(...)

2- Nous sommes d'accord que le seul dépositaire du pouvoir constituant est le peuple et que celui-ci ne peut l'exercer qu'après le rétablissement de sa liberté.

(...)

3- Nous sommes d'accord que le Chili n'a pas besoin d'une constitution nouvelle mais seulement d'un perfectionnement, moyennant quelques réformes, du régime constitutionnel en vigueur en 1973.

(...)

4- Nous sommes d'accord que, dans le cadre de la tradition présidentielle de la démocratie chilienne, il importe de définir des règles facilitant la formation de majorités stables de gouvernement.

(...)

5- Nous sommes d'accord que le parlement doit continuer d'être formé dans sa totalité par le scrutin populaire, jouer un rôle prépondérant dans l'exercice de la fonction législative et disposer de pouvoirs effectifs de contrôle ou d'inspection.

(...)

6- Nous sommes d'accord que les partis politiques sont des instruments essentiels de la vie démocratique, en particulier pour la formation des pouvoirs exécutif et législatif.

(...)

7- Nous sommes d'accord sur la nécessité d'établir des canaux institutionnels de participation des organisations représentatives des intérêts économiques et sociaux.

(...)

8- Nous sommes d'accord sur les bases essentielles sur lesquelles la constitution politique doit faire reposer un ordre économique et social de type démocratique, étant entendu que la définition des modèles applicables relève de la décision politique des masses.

(...)

9- Nous sommes d'accord que la constitution doit incorporer au droit interne la garantie de tous les droits et de toutes les libertés reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par les pactes complémentaires ratifiés par le Chili.

(...)

10- Nous sommes d'accord que la constitution doit réglementer de façon restrictive les régimes d'exception.

(...)

11- Nous sommes d'accord sur la nécessité de réformer en profondeur le pouvoir judiciaire afin de garantir son indépendance réelle et son efficacité.

(...)

12- Nous sommes d'accord qu'il faut renforcer la représentativité et les attributions du Tribunal constitutionnel.

(...)

*
* * *

En offrant ces propositions à la considération de nos compatriotes, nous ne prétendons pas qu'elles soient les seules aptes à dessiner les contours d'un régime politique garantissant au Chili un avenir de paix, de justice et de liberté. Nous sommes également conscients qu'aucune constitution ni loi, aussi parfaites soient-elles, ne peuvent garantir par elles-mêmes la réalisation de ces idéaux; leur fonction consiste uniquement à déterminer les règles de base du fonctionnement de la collectivité, qui permettent au peuple de conquérir jour après jour cette paix, cette justice et cette liberté auxquelles il aspire.

Mais ce que, par contre, nous affirmons avec une conviction profonde, c'est qu'il ne pourra jamais exister au Chili de vie collective pacifique et que nous ne pourrons jamais qualifier les chiliens de "libres", si ce n'est sur la base d'un ordre qui soit l'expression d'un large Accord national, fondé sur le respect total des droits de l'homme pour tous et chacun des habitants de notre terre, et tourné vers la réalisation intégrale de la justice.

A tous les chiliens qui veulent vraiment restaurer la démocratie, mais qui s'interrogent en toute bonne foi sur la formule ou le moyen pour y parvenir, ou qui doutent de la possibilité d'un consensus national, nous offrons nos propositions: elles sont la preuve évidente que, dans la bonne volonté, sans haine et sans préjugé, il est possible de parvenir à des accords sur le fond entre chiliens de toutes tendances, comme c'est pour nous le cas. Nous demandons aux chiliens de réfléchir sur elles à titre de bases sérieuses et viables, de sorte que, conformément à sa vocation et à son histoire, le Chili retrouve la démocratie.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 170 F - Etranger 200 F par voie normale
(par avion, tarif sur demande selon pays)

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie CCFD
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441